



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 4 juillet 2022 tenue au bureau municipal au 515, route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire
M. Martin Vézina → Conseiller
M. François Pichette → Conseiller
Mme Véronique Mathieu → Conseillère
Mme Nancy Paquet → Conseillère
M. Patrick Noël → Conseiller

Est absente : Mme Nathalie Vézina → Conseillère

et tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2022-07-01-00

La séance est ouverte à 20 h par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 5 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance (article 148, C. M.).

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-07-02-00

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE 6185
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR..... 6185
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL..... 6186
- 3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022..... 6186
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE..... 6187



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

4.1	Dépôt et autorisation des comptes du mois.....	6187
5.	SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	6187
6.	TRANSPORT.....	6187
6.1	Appel d'offres : PluMobile.....	6187
7.	HYGIÈNE DU MILIEU.....	6188
7.1	Dépôt d'une programmation : Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).....	6188
8.	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE.....	6189
9.	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT.....	6189
9.1	Adoption d'un premier projet de règlement : Règlement 503-2022 « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 479-2021 afin de modifier les dispositions relatives aux bâtiments temporaires, aux limites de la zone M-101, à l'ajout de l'usage CBI à la zone M-101, le retrait de l'usage CMD-1 aux zones A-121, A-123 et R-120 ainsi que l'ajout de nouvelles dispositions concernant le camping communautaire ».....	6189
10.	LOISIRS ET CULTURE.....	6190
11.	CORRESPONDANCE.....	6190
12.	SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS.....	6190
13.	DIVERS.....	6190
13.1	Ajout aux contrats : Clause carburant.....	6190
13.2	Réaménagement : Cuisine.....	6191
14.	PÉRIODE DE QUESTIONS.....	6191
15.	LEVÉE DE LA SÉANCE.....	6191

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022

2022-07-03-01

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 6 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin en effectuant les corrections qui apparaissent de façon évidente à la simple lecture des documents et qui n'affectent en rien les décisions du conseil municipal.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2022-07-03-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt et autorisation des comptes du mois

2022-07-04-01

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par Mme Nancy Paquet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 181 983,70 \$ pour le mois de juin 2022.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2022-07-04-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. TRANSPORT

6.1 Appel d'offres : PluMobile

2022-07-06-01

Le conseil ordonne et statue que cette résolution soit reportée à une séance ultérieure du conseil.

Document déposé : 2022-07-06-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Dépôt d'une programmation : Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

2022-07-07-01

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Martin Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La Municipalité s'engage à respecter les modalités qui s'appliquent à elle.
2. La Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 ;
3. La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
4. La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.
5. La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

6. La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Document déposé : 2022-07-07-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 9.1 **Adoption d'un premier projet de règlement : Règlement 503-2022 « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 479-2021 afin de modifier les dispositions relatives aux bâtiments temporaires, aux limites de la zone M-101, à l'ajout de l'usage CB1 à la zone M-101, le retrait de l'usage CMD-1 aux zones A-121, A-123 et R-120 ainsi que l'ajout de nouvelles dispositions concernant le camping communautaire ».**

2022-07-09-01

Conformément à la loi, tous les élus ont reçu le projet de Règlement numéro 503-2022 « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 479-2021 afin de modifier les dispositions relatives aux bâtiments temporaires, aux limites de la zone M-101, à l'ajout de l'usage CB1 à la zone M-101, le retrait de l'usage CMD-1 aux zones A-121, A-123 et R-120 ainsi que l'ajout de nouvelles dispositions concernant le camping communautaire » au moins 72 heures préalablement à la séance.

Des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Il est proposé par Mme Nancy Paquet
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le projet de règlement numéro 503-2022 « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 479-2021 afin de modifier les dispositions relatives aux bâtiments temporaires, aux limites de la zone M-101, à l'ajout de l'usage CB1 à la zone M-101, le retrait de l'usage CMD-1 aux zones A-121, A-123 et R-120 ainsi que l'ajout de nouvelles dispositions concernant le camping communautaire » (document 2022-07-09-01-01).
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.
3. Transmettre à la MRC de l'Île-d'Orléans la présente résolution ainsi que le document 2022-07-09-01-01 l'accompagnant.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

4. Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer les procédures requises

Documents déposés : 2022-07-07-01
2022-07-07-01-01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. LOISIRS ET CULTURE

11. CORRESPONDANCE

2022-07-11-00

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois de juin 2022 est déposée.

Document déposé : 2022-07-11-00

12. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2022-07-12-00

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce conseil.

13. DIVERS

13.1 Ajout aux contrats : Clause carburant

2022-07-13-01

CONSIDÉRANT la demande adressée à la Municipalité le 12 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT la forte croissance des prix des carburants ;

CONSIDÉRANT que l'essence et le diesel constitue une importante part des dépenses de l'entreprise ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser le versement d'un ajustement au contrat d'entretien des espaces verts de l'ordre de 8 %, rétroactif au 1^{er} avril.
2. Concernant la clause carburant décrite à la correspondance 2022-07-11-01, il est entendu que celle-ci s'applique en fonction du prix moyen du litre de diesel, du 1^{er} avril au 1^{er} novembre 2022.
3. Transmettre à la MRC de l'Île-d'Orléans la présente résolution.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2022-07-11-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-07-13-02

13.2 Réaménagement : Cuisine

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 28 avril 2022 d'armoires Orléans ;

Il est proposé par Mme Nancy Paquet
appuyé par M. Martin Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser la direction générale à imputer les sommes nécessaires à la réalisation du projet de rénovation de la cuisine, comprenant notamment, sans s'y limiter, la fourniture et l'installation de modules et d'un comptoir, jusqu'à concurrence de 10 000 \$.
2. Affecter toute aide financière à la diminution du financement à assumer par la Municipalité.
3. Assumer la part municipale du financement via le fonds de roulement, remboursable sur cinq (5) ans.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2022-07-13-05
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-07-14-00

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 19, Monsieur le maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 20 h 19. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

2022-07-15-01

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

Il est proposé par Mme Nancy Paquet
appuyé par M. Martin Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

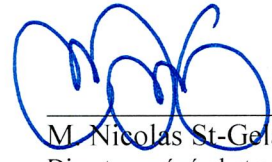
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS

1. De lever la séance à 20 h 19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

En signant le présent procès-verbal, Monsieur le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de veto.¹


M. Sylvain Bergeron
Maire


M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.
Directeur général et secrétaire-trésorier

¹ **Note au lecteur** : Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).
Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de Monsieur le maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de Monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.